



Délibération n°2025-28

Date de la convocation : 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	37
Nombre de conseillers votants :	41
- dont « pour » :	41
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le mardi 8 avril 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois d'avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Orthevielle, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Rachel DURQUETY, Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Liliane MARBOEUF, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Guy BAUBION BROYE, Sandrine DARRICAU-DUFAU,

Procurations : Dominique DUPUY à Jean-François LATATSTE, Estelle LEVI à Bernard DUPONT, Fabienne LABASTIE à Lionel BARGELES, Roland DUCAMP à Francis LAHILLADE, Marie Josée SIBERCHICOT à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Régine TASTET à François CLAUDE,

Absents : Thierry CALOONE, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Jean-Luc SEMACOY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur.

Le Président rappelle les résultats du compte financier unique approuvé par délibération en date du 8 avril 2025 et propose l'affectation suivante :

Résultats 2024 :

- Résultat de fonctionnement : 1 962 881,90 € affecté en recettes de fonctionnement
- Résultat d'investissement : - 371 241,16 € affecté en dépenses d'investissement

Affectation des résultats au budget principal 2025 :

- Déficit d'investissement (au compte 001 en dépenses) : - 371 241,16 €
- Excédent de fonctionnement arrêté à la somme de 1 962 881,90 € affecté comme suit :
- Affectation en réserves (au compte 1 068) en section d'investissement : 371 241,16 €
- Report en section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) : 1591 640,74 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter au Budget principal 2025, l'excédent de fonctionnement arrêté à la somme de 1 962 881,90 € comme suit :

- Affectation en réserves (au compte 1 068) en section d'investissement : 371 241,16 €
- Report en section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) : 1591 640,74 €

DÉCIDE d'affecter au budget principal 2025 le déficit d'investissement (au compte 001 en dépenses) arrêté à la somme de 371 241,16 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

